

La Rochelle Université lance un appel à projets « Actions incitatives » pour soutenir des **Actions LUDI**.

### **1. Conditions d'éligibilité**

Cet appel à projets concerne les actions qui s'inscrivent dans la dynamique de l'Institut LUDI (Littoral Urbain Durable Intelligent) et qui contribuent à la construction du contenu scientifique de cette spécialisation. Le rattachement à cette dynamique et la contribution du projet devront être explicités dans le dossier.

L'appel à projets 2024 concerne deux types d'actions :

- Les projets interdisciplinaires entre équipes ou laboratoires ;
- Les projets de recherche exploratoire (par ex. thématique émergente).

Seront priorisés les projets qui favorisent le lien formation recherche au travers de stages de master. Les projets dont les stages pourront être réalisés par des étudiants de master de l'Institut LUDI seront particulièrement appréciés.

### **2. Financement**

Selon l'ampleur du projet, le montant de l'aide demander pourra varier entre **3 000 et 10 000 €**.

L'aide sera attribuée en fonction du budget prévisionnel détaillé dans le formulaire de candidature. Le financement pourra être utilisé en fonctionnement (y compris indemnités de stages). La participation du laboratoire / de la structure porteuse au financement de l'opération est requise.

Pour information, le coût moyen mensuel d'un stage est de 600 €.

Les projets devront nécessairement être réalisés au cours de l'année 2024. Il en est de même pour les dépenses associées.

### **3. Critères d'évaluation**

Les dossiers devront tout d'abord remplir les critères suivants :

- Qualité scientifique du projet ;
- Modalité de réalisation du projet

- Adéquation moyens / projet ;
- Clarté du dossier (qualité rédactionnelle, accès à des non spécialistes) ;
- Implication et soutien du laboratoire / de la structure porteuse ;
- Ambition et retombées du projet ;
- En cas de stage : Qualité du stage proposé et master potentiel de recrutement
- Suites envisagées du projet

#### **4. Engagement du porteur**

Le bénéficiaire de l'ACI s'engage à :

- Communiquer au plus tôt les informations concernant son action : date de manifestation, événements liés au projet (réunions de lancement, publications) communication dans les médias, à l'adresse [animation-scientifique@univ-lr.fr](mailto:animation-scientifique@univ-lr.fr)
- Se rendre disponible, s'il est sollicité, pour présenter son projet et les premiers résultats dans le cadre des Rencontres LUDI annuelles et auprès de la Commission de la recherche ou toute autre instance ;
- Réaliser un compte rendu d'ACI (doc en pj) et l'envoyer à [animation-scientifique@univ-lr.fr](mailto:animation-scientifique@univ-lr.fr) une fois l'action réalisée et au plus tard le 20 décembre 2024 ;
- Afficher le soutien de l'établissement sur les différents supports

#### **5. Modalités de dépôt et calendrier**

Les projets devront avoir été validés par les laboratoires avant d'être transmis à la direction de l'Institut LUDI. Les projets impliquant plusieurs laboratoires devront être validés par l'ensemble des unités concernées.

Le formulaire de candidature ci-joint doit être complété par le porteur. Les dossiers devront ensuite être envoyés au plus tard le **13 septembre 2023** à l'adresse [animation-scientifique@univ-lr.fr](mailto:animation-scientifique@univ-lr.fr) .

Les dossiers d'ACI LUDI donneront lieu le 26 septembre après-midi à des présentations devant les membres de la Commission de la recherche et les membres de la Commission de l'Institut LUDI. A cette occasion, les dossiers seront présentés si possible par les porteurs concernés, avec la possibilité de se faire représenter. La Commission de la recherche statuera le même jour après les auditions.

*Pour tout complément d'information, merci de contacter [animation-scientifique@univ-lr.fr](mailto:animation-scientifique@univ-lr.fr)*